

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DU VAR

Centre Communal
d'Action sociale des
Adrets de l'Estérel

Nombre de membres

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07

Date de la convocation

05/08/2026

Objet de la délibération

Décision modification
n°1 (DM1)
N°26

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Adrets de l'Estérel**S'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances** à la salle du conseil municipal**Sous la présidence de** Jean-Pierre KLINHOLFF,**Et après convocation faite par courriel.****Membres présents** : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre, DUCCI Delphine, GEREN Alexandra, BLIOT Denise, HOUPON Fatiha, PEDRONA Jean-Marc et VRIOTTE Maryse.**Membre excusé** : CÔTE Thomas, GERMAIN Pascale et PETIT Luc.
Le quorum est atteint.**Secrétaire de séance** : BLIOT Denise.**Experts présents** : LAY Stéphanie et LUZ Sandy.**Expert excusé** : MIGNONI Sophie.

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Président, informe le Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à des ajustements de crédits entre différents comptes budgétaires afin de garantir la bonne exécution du budget de l'exercice en cours, notamment pour intégrer les dépenses et les recettes liées à l'organisation de l'évènement « Octobre Rose ».

Le budget primitif serait donc modifié comme suit :

Section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses fonctionnement	-2 500,00	7 300,00	0,00	0,00
Chapitre 011 - charges à caractère général	-2 500,00	2 800,00	0,00	0,00
60623 alimentation				
618 Divers services extérieurs	-2 500,00			
623 pub publications relations publiques		2 800,00		
65 - autres charges de gestion courante	0,00	4 500,00	0,00	0,00
65133 secours d'urgence		2 000,00		
65748 subventions personnes de droit privé		2 500,00		
	0,00	0,00	0,00	4 800,00
70 - Produits des services du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00	4 800,00
7088 autres produits d'activité annexes				4 800,00
Total section fonctionnement	-2 500,00	7 300,00	0,00	4 800,00
	4 800,00		4 800,00	

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 (DM1), jointe à la présente délibération, concernant le Budget Primitif du CCAS ;
- **SOUJET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var ;
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

**Le secrétaire de séance,
Denise BLIOT**

**Le Président,
Jean-Pierre KLINHOLFF**



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la préfecture du Var*
- *Date de sa publication*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai*